

Commune de  
**BARBAZAN**  
(Haute-Garonne)



**ARRÊTÉ MODIFIANT LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU POSTE  
de Madame VARINOIS ALINE**

STATION THERMALE CLASSEE

Le Maire de BARBAZAN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 91-298 du 20 Mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2015, modifiant la durée hebdomadaire du poste de Madame VARINOIS Aline,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 Madame VARINOIS ALINE, Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe effectuera une durée hebdomadaire de travail de 22 Heures 7 minutes.

**ARTICLE 2** : Madame VARINOIS Aline percevra la rémunération afférente à son grade et à son échelon au prorata de 22h7 /35ème

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera transmis, au Président du Centre de Gestion, au Comptable de la Collectivité, et notifié à l'intéressée.

Fait à BARBAZAN, le 9 juin 2015

Le Maire,

**Notifié le :**

11 juin 2015

**Signature :**

M. STRADERE



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7*